



Contribution de l'association « Citoyens engagés pour Palaiseau » sur le projet de Schéma directeur de la Région Île-de-France

Table des matières

1. Processus d'élaboration.....	2
2. Remarques générales sur le SDRIF-E.....	2
2.1 Enjeu de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN).....	2
2.2 Enjeu des Mobilités et des transports.....	2
2.3 Enjeu du Logement.....	3
3. Commune de Palaiseau.....	4
3.1 Secteur des Marnières et quartier Camille Claudel.....	4
3.2 Synthèse cartographique.....	5
3.2.1 La carte soumise à enquête publique.....	5
3.2.2 Les demandes de l'association CEPAL.....	6
4. Annexes.....	8
4.1 Annexe 1 : Déclaration d'utilité publique du quartier Camille Claudel – mars 2013.....	8

L'association se tient à la disposition de la Commission d'enquête pour tout renseignement complémentaire contact@cepal91120.org

1. Processus d'élaboration

Une remarque liminaire s'impose sur le processus d'élaboration de ce schéma qui est éloigné de l'avis des citoyen·nes et des élu·es de proximité comme en témoigne la multitude d'erreurs contenues dans le document et de demandes de correction. On regrette notamment que les cartes élaborées manquent de précision et ne soient pas accessibles en ligne.

2. Remarques générales sur le SDRIF-E

Nous déplorons que ce projet de Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) n'apporte que peu de réponses aux différents enjeux de notre temps ou des réponses allant à leur encontre en ce qui concerne notamment le Zéro Artificialisation Nette, les mobilités et les transports ou bien encore le logement.

2.1 Enjeu de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Face à la crise climatique, il faudrait impérativement arriver au zéro artificialisation nette (ZAN) des espaces naturels, agricoles ou forestiers en 2040, mais cette promesse annoncée dans le SDRIF-E ne sera pas tenue puisque, pour ne pas contrarier l'affichage fictif d'une Région ZAN d'ici 2050, il est évident que certains projets connus ont été volontairement omis et que d'autres ne sont pas comptabilisés (175 hectares dans le secteur de Val d'Europe). Les données fournies et l'avis de l'État confirment que le respect de l'objectif de réduire de 20% la consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles d'ici 2030, puis de 20 % supplémentaires entre 2030 et 2040 ne pourront pas être tenus.

En ce qui concerne les orientations relatives à l'exploitation forestière, celles-ci ne sont traitées que sous l'angle de l'activité économique et de l'économie circulaire, et font l'impasse sur la protection de la biodiversité, avec une absence de mesures en faveur de la gestion différenciée.

2.2 Enjeu des Mobilités et des transports

Nous partageons la nécessité de développer les mobilités alternatives par rapport à la voiture individuelle. C'est adopter notamment une vision de l'aménagement de l'espace public donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes, puis aux transports en commun et enfin seulement à la voiture.

S'agissant de la ligne 18, CEPAL est opposé à la réalisation du tronçon Saclay-Versailles dont l'utilité n'a toujours pas été démontrée et qui constitue une menace supplémentaire d'artificialisation avec la disparition d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Sur ce tronçon, une ligne TCSP (Transport en commun en site propre) serait plus adaptée.

Pour les réseaux routiers d'IDF, il est proposé de conforter le réseau magistral en augmentant sa capacité sur un certain nombre d'axes, le cas échéant par des aménagements nécessaires sur les sections particulièrement congestionnées. Nous sommes convaincu·es que la mise en œuvre de telles propositions engendrerait l'augmentation de la pollution atmosphérique, des nuisances sonores et la dégradation du cadre de vie. Rappelons que selon l'association Airparif, qui surveille la qualité de l'air, 8 000 décès prématurés sont liés à la pollution aux particules fines à Paris et en Île-de-France. Cette orientation est par ailleurs en totale contradiction avec l'enjeu essentiel de report modal de la route vers les modes de transport alternatifs permettant la réalisation des objectifs d'économie d'énergie.

En ce qui concerne les transports en commun, aucune nouvelle desserte ferroviaire n'est envisagée pour la grande couronne, à quelques exceptions comme pour les communes d'Argenteuil et de Morangis. Aucune création de voies ferrées n'est par exemple prévue en Seine-et-Marne alors que l'urbanisation de plus de 2 250 hectares est autorisée par ce même schéma. Rien non plus sur la nécessité de lancer une étude de faisabilité du doublement des voies entre Gare-du-Nord et Châtelet-les-Halles alors qu'à l'heure actuelle cela semble être la seule solution à même de fiabiliser durablement l'exploitation des deux lignes RER B et D et d'accroître nettement leurs capacités de transport.

2.3 Enjeu du Logement

Dans la période actuelle de crise profonde du logement, seule une demande de logement social sur dix est satisfaite chaque année dans notre Région. Dans ce contexte, l'orientation proposée par le SDRIF-E et qui vise à limiter le développement de l'offre sociale dans les communes ayant plus de 30% de logements sociaux dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLUS- PLAI, sans report sur les communes déficitaires, est inacceptable. Ce choix conduirait à accentuer encore la crise du logement aussi bien d'un point de vue social que pour le secteur de la construction. Ce que l'État n'a pas manqué de mentionner dans un courrier adressé à la Région.

L'application des dispositions envisagées conduirait à réduire de 21 % la production de

logements sociaux et entrerait en contradiction avec les objectifs fixés par la loi Grand Paris et par le schéma régional de l’habitat et de l’hébergement. L’argument évoqué d’un nécessaire rééquilibrage entre les communes ne tient pas, puisqu’aucune mesure ou indication contraignante n’est mentionnée s’agissant des communes ne respectant pas la loi SRU (loi dont les contraintes pourraient être revues à la baisse, selon les propos récents du premier ministre).

3. Commune de Palaiseau

3.1 Secteur des Marnières et quartier Camille Claudel

La position exprimée par l’Agglomération Paris-Saclay (CPS) en tant que personne morale précise pour Palaiseau que *“La préservation de l’espace agricole est évidemment un enjeu porté par la ville de Palaiseau »* tout en ajoutant dans la foulée la demande que soit retirée, sur les cartes du SDRIF-E, la pastille agricole pour le champ du Haut-Pileu situé sur la rive Est de la rue des Marnières: *« Néanmoins, la présence de la trame relative à cet enjeu en rive Est de la rue des Marnières, sur un secteur destiné à accueillir des aménagements dans le cadre de la réalisation de la gare complémentaire (NDLR: de la ligne 18) n’est pas cohérente avec le projet qui pourrait être porté par les collectivités sur le site »*.

Il s’agit là d’une orientation majeure pour l’avenir de notre commune de Palaiseau et qui nous inquiète.

L’association municipale CEPAL, comme prévu par le SDRIF-E soumis à enquête publique, soutient le maintien de l’activité agricole du champ du Haut-Pileu ainsi que la conservation de ses espaces boisés. L’enjeu est d’éviter une urbanisation massive dans le secteur des Marnières à travers la création d’un nouveau quartier d’immeubles à proximité d’une gare supplémentaire de la ligne 18 sacrifiant près de 9 hectares de terres agricoles cultivées et au moins 5 hectares d’espaces boisés.

Ceci étant dit, CEPAL est favorable à l’achèvement prévu de longue date de l’écoquartier Camille Claudel (voisin de ce secteur des Marnières à protéger) sur la parcelle située au sud de l’autoroute A126 avec une offre de logements adaptée aux besoins qui permettra aussi l’équilibre économique de la chaufferie biomasse, tout en conservant et en agrandissant le jardin partagé des Grands Bilhaus, chemin de Vauhallan.

Enfin, CEPAL réaffirme ici son soutien indéfectible aux demandes relatives aux enjeux de continuité et de diversité écologiques lourdement menacés ces dernières années sur le Plateau de Saclay.

3.2 Synthèse cartographique

3.2.1 La carte soumise à enquête publique

La carte ne tient pas compte de la déclaration d'utilité publique de l'écoquartier Camille Claudel de mars 2013 (DUP en rouge, voir annexe 1) toujours active et partiellement réalisée, 1500 logements sur les 2000 prévus. Ce déficit menace la pérennité de sa chaufferie biomasse par manque de clients.



Carte 2 - Développer l'indépendance productive régionale - DUP QCC

Figure 1: Carte 2 du projet de SDRIF-E - Développer l'indépendance productive régionale - DUP QCC

3.2.2 Les demandes de l'association CEPAL

Les demandes de l'association CEPAL sont les suivantes (voir figures 2 et 3) :

- 1) Contrairement à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, nous demandons le **maintien** de l'activité agricole sur le champ du Haut-Pileu et du bois qui l'accompagne.
- 2) Faire figurer le corridor boisé de compensation de la Société du Grand Paris (voir Plan Local de l'Urbanisme de Palaiseau).
- 3) Conserver un large corridor vert autour de la rigole des Granges, permettre la finalisation de l'écoquartier Camille Claudel.
- 4) **Maintien et amplification** de l'activité du jardin partagé des Grands Bilhaus.



Figure 2: Demandes de l'association CEPAL - zoom Palaiseau carte 2 modifiée du projet de SDRIF-E

Les cartes 1 et 3 du SDRIF-E devront être adaptées en conséquence.

PLU du secteur - Photos des sites - Projet de la Société du Grand Paris

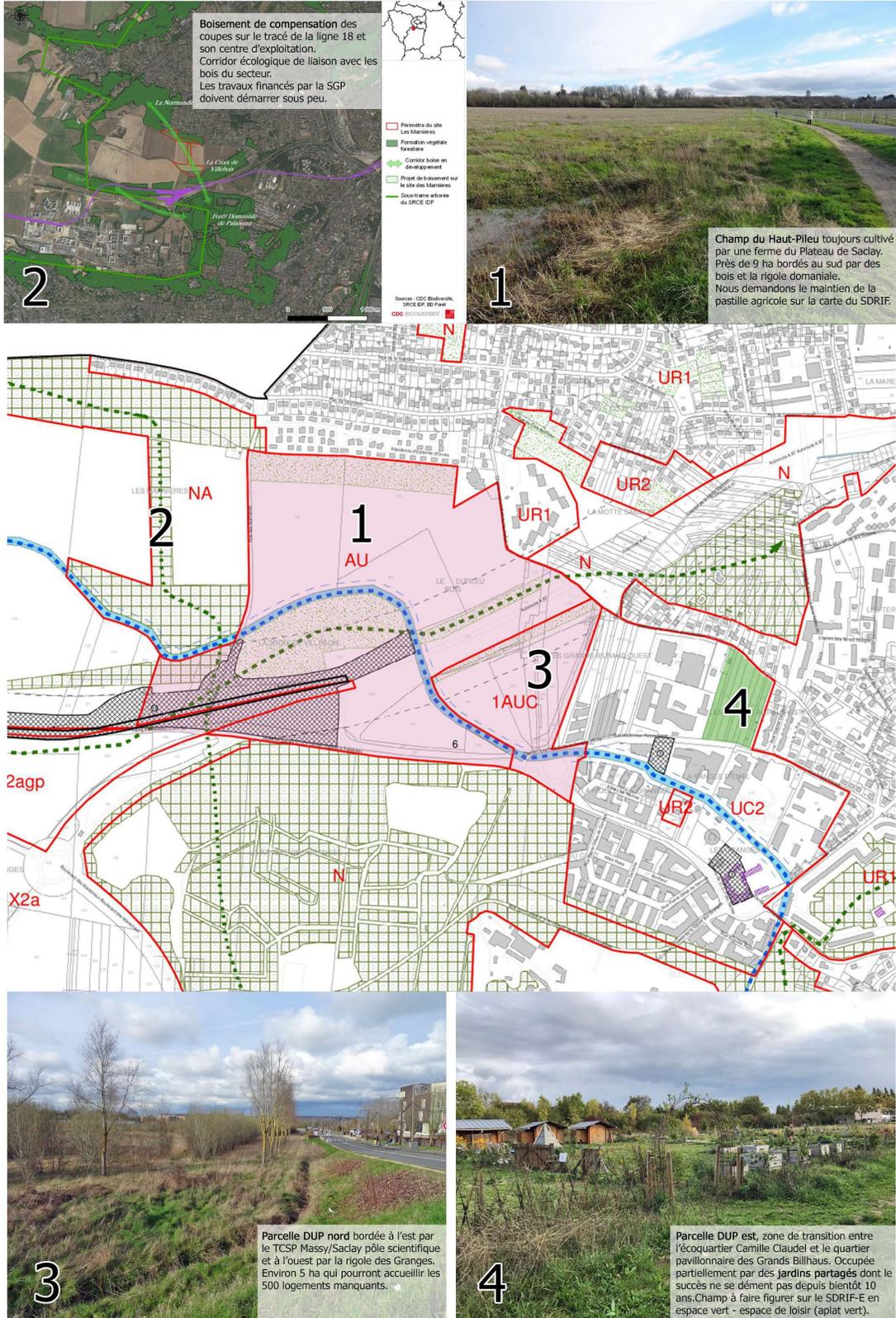


Figure 3: Demandes de l'association CEPAL - carte illustrée du PLU de Palaiseau

4. Annexes

4.1 Annexe 1 : Déclaration d'utilité publique du quartier Camille Claudel – mars 2013

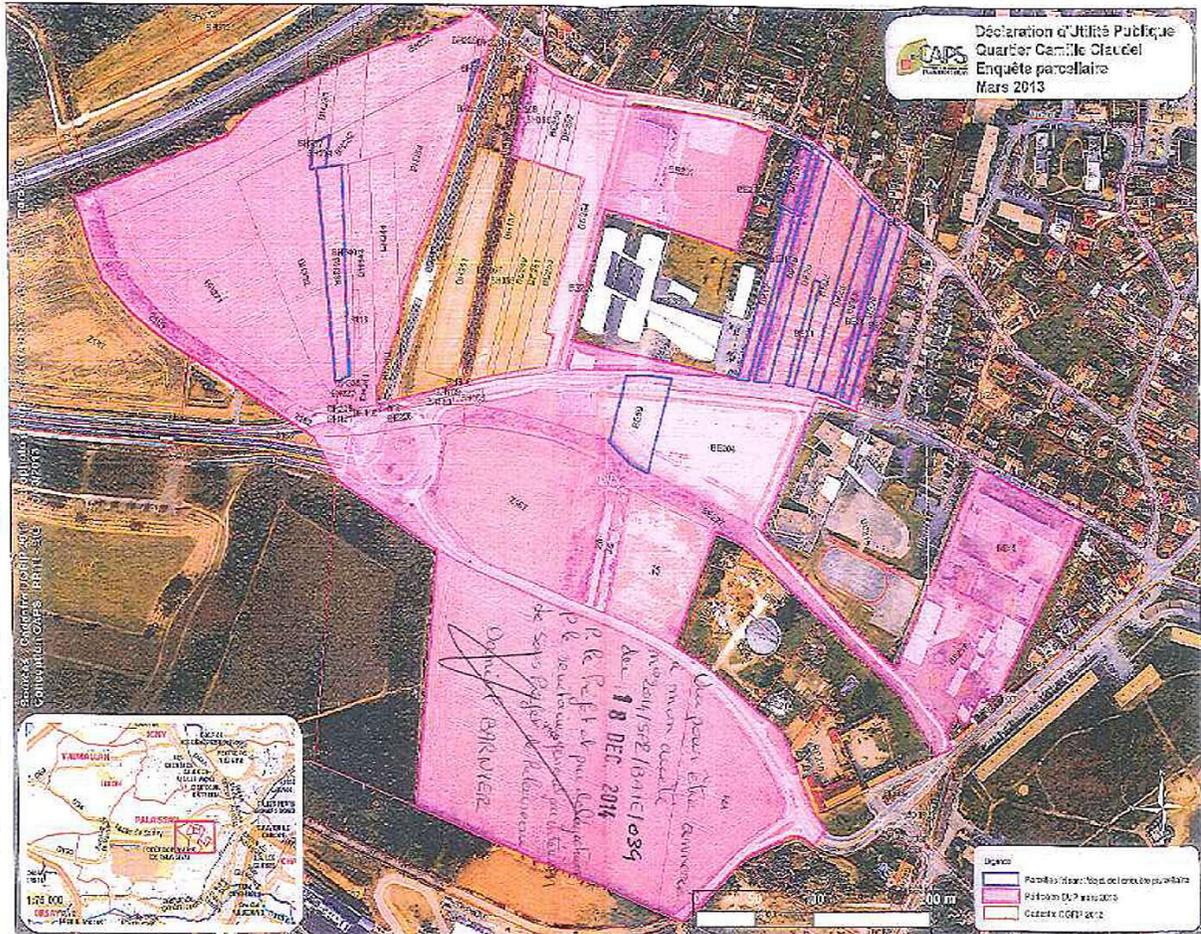


Figure 4: Déclaration d'utilité publique du quartier Camille Claudel – mars 2013